

Prud'hommes 2023 l'UPE 13 gagne en représentation et en nombre de conseillers dans tout le département

En 2023, après avoir évalué l'activité de chaque Conseil de Prud'hommes du département, le ministère de la Justice a renforcé de 27 postes le nombre des conseillers patronaux (décret du 19/08/21). L'UPE13, déjà largement majoritaire dans l'ensemble des Conseils de Prud'hommes du territoire, renforce sa position grâce à cette redistribution des postes.

Dans les Bouches-du-Rhône, la juridiction prud'homale se déploie dans quatre Conseils, Aix, Arles, Marseille, Martigues, et gère 5 584 affaires par an grâce aux 560 conseillers prud'homaux, dont 280 chefs d'entreprises siégeant en qualité de conseillers employeurs.

Tous les quatre ans, de nouveaux conseillers sont installés. Leur nombre dépend tout autant de l'évolution de l'activité de chaque Conseil de Prud'hommes (nombre d'affaires enrôlées), que de la représentativité syndicale des organisations patronales proposant.

Ainsi avec la nouvelle donne nationale, fixée en 2023 par le ministère de la Justice, et grâce au poids du Medef dans la représentation patronale nationale, l'UPE13 affiche désormais 127 entrepreneurs mobilisés, soit près de la moitié de l'effectif total des conseillers patronaux (280) : une hausse de plus de 9 % par rapport à 2022.

*« L'UPE 13 adresse tous ses vœux de réussite aux nouveaux conseillers prud'homaux. Je souhaite que la mandature 2023/2025 soit marquée par un renforcement du statut des conseillers prud'homaux et des moyens alloués à la justice prud'homale. »
Philippe Korcia, Président de l'UPE13*

2023: le temps de la reconnaissance pour l'UPE13

Si tous les syndicats patronaux sont amenés à présenter des candidats aux élections prud'homales, les résultats de 2023 révèlent le succès incontestable de l'UPE13. Sur les quatre Conseils de Prud'hommes du département, les mandataires de l'UPE13 assurent la totalité des vice-présidences « employeurs », ainsi que 10 des 19 vice-présidences de sections du département.

Ce succès récompense la rigueur et l'exigence des critères de sélection mis en place par le premier syndicat patronal du département, qui offre une formation continue à ses conseillers prud'homaux. L'UPE13 veille ainsi scrupuleusement à la qualité de l'engagement militant des conseillers qu'elle propose, comme à leur intégrité et leur impartialité dans chacun des délibérés qu'ils auront à prononcer.

Bien évidemment, l'UPE13 garantit aussi à chaque entreprise un accompagnement de proximité en cas de difficultés relevant de la juridiction prud'homale, grâce à une équipe de consultants rompus à cet exercice : conseil@upe13.com

L'UPE13 engagée en faveur de la juridiction prud'homale

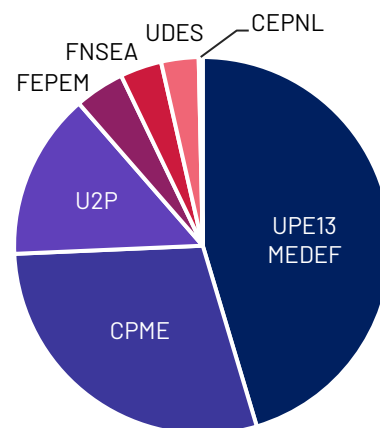
L'UPE13 défend le principe fondamental d'une justice de première instance composée de bénévoles et de pairs, seuls susceptibles de comprendre et d'interpréter un conflit sur le plan social et non, uniquement, sous l'aspect juridique. La conciliation doit être la règle. L'UPE13 croit fortement dans le fonctionnement paritaire du Conseil de Prud'hommes pour assurer l'interface entre la règle juridictionnelle et la règle professionnelle.

Mais elle appelle aussi à une réduction des temps de procédure, même s'il s'agit d'un défi de taille pour les conseillers prud'hommaux, dans un contexte de complexification des litiges et de tensions économiques.

Les Prud'hommes 2023 en chiffres

La représentativité des organisations patronales, dans le cadre de la ventilation des postes de conseillers patronaux aux Conseils de Prud'hommes des Bouches-du-Rhône, offre une large place aux mandataires de l'UPE13 (graphique ci-contre).

- UPE13/MEDEF : 45,68 %
- CPME : 29,13 %
- U2P : 14,38 %
- FEPEM : 4,31 %
- FNSEA : 3,59 %
- UDES : 3,23 %
- CEPNL : 0,35 %



L'arrêté en date du 2/12/22 a nommé, quant à lui, les conseillers prud'hommaux 2023/2025, en fonction des représentativités de chaque organisation patronale. Sachant, pour rappel, que le fonctionnement paritaire implique une alternance « employeurs »/« salariés » des présidences.

- Aix-en-Provence
 - 126 conseillers : 63 employeurs dont 29 MEDEF-UPE13 (soit 46,03 % des postes)
 - Vice-président : Muriel Sassi – mandataire UPE13
- Arles
 - 48 conseillers : 24 employeurs dont 12 MEDEF-UPE13 (soit 50 % des postes)
 - Vice-président : Alain Fargier – mandataire UPE13
- Marseille
 - 286 conseillers : 143 employeurs, dont 62 MEDEF-UPE13 (soit 43,35 % des postes)
 - Vice-président : Odile Tarizzo – mandataire UPE13
- Martigues
 - 100 conseillers : 50 employeurs, dont 24 MEDEF-UPE13 (soit 48 % des postes)
 - Vice-président : Mounir Trabelsi – mandataire UPE13

Au total, sur l'ensemble des 4 Conseils, 280 conseillers employeurs sont présents dont 127 MEDEF-UPE 13, soit 45,35 % des postes.

L'UPE 13, LE MOUVEMENT DE L'ENTREPRISE

L'Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône est l'une des plus anciennes et des plus importantes associations interprofessionnelles patronales de France.

L'UPE13 représente, fédère, anime, informe et accompagne plus de 11 000 entreprises du département, pour le développement de leur activité, quels que soient leur taille, leur structure ou leur métier. Elle participe ainsi activement au développement économique et social de notre territoire.

Représentant du MEDEF dans les Bouches-du-Rhône, l'UPE13 intègre toutes les composantes de l'économie du département :

- les 5 grandes fédérations professionnelles : BTP, UIC, FRIAA, UIMM, UMF
- 110 syndicats et groupements professionnels tels que l'hôtellerie-restauration, l'immobilier, la banque
- les Chambres de Commerce et d'Industrie
- le port et l'aéroport de Marseille-Provence
- les pôles d'activités
- les associations d'entreprise